



# DOSSIER COMMUNAL

---

## *CHERRÉ-AU*

---

- **Fiche synthétique**
- **Extrait cartographique**

**janvier 2019**

# FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

## COMMUNE DE CHERRÉ-AU

### **RISQUE INONDATION**

#### RISQUE IDENTIFIE PAR UN PPR INONDATION

- La commune de Cherré-Au est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation des communes de la vallée de l'Huisne approuvé par arrêté préfectoral le 01 septembre 2005 et modifié le 23 novembre 2016, valant servitude d'utilité publique.
- Le PPRN Inondation a pour objet de délimiter les zones concernées par ce risque et de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans ces zones.

#### DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION

##### - Nature de la crue :

Les inondations de l'Huisne sont des inondations par débordement de rivière après des épisodes pluvieux d'automne-hiver (saturation des sols).

##### - Caractéristiques de la crue :

La dernière crue la plus importante de l'Huisne est celle de 1995 reconnue comme l'événement historique pour les communes de la vallée de l'Huisne. Toutefois la crue centennale retenue comme référence pour le PPRNI à Cherré-Au est une crue modélisée établissant des hauteurs de submersion supérieures.

##### - Intensité et qualification de la crue :

Seule la hauteur de submersion est retenue pour la caractérisation de l'aléa, les différents niveaux d'inondation ont été définis comme suit :

- **aléa faible** : hauteur de submersion comprise entre 0 mètre et 0,50 mètre par la crue centennale.
- **aléa moyen** : hauteur de submersion comprise entre 0,50 mètre et 1,00 mètre par la crue centennale.
- **aléa fort** : hauteur de submersion supérieure à 1,00 mètre par la crue centennale.